

COLLEGE PYRENEES  
6, Bd Mal Juin  
65000- TARBES

→ 01/16/2008  
Année Scolaire 2007-2008  
N° de la séance : 01

No d'identification : 0650740B

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2007

ORDRE DU JOUR

--

I - INSTALLATION DES CONSEILS ET COMMISSIONS

II - AFFAIRES BUDGETAIRES OU FINANCIERES

Décisions budgétaires modificatives

Critères d'attribution des fonds sociaux pour l'année scolaire 2007/2008

III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Règlement intérieur du CA
2. CAE (Contrats d'Accompagnement pour l'Emploi)
3. Voyage scolaire en Irlande
4. Voyage scolaire occitan
5. Voyage scolaire ski
6. Conventions : logements - utilisation locaux UNSS, FSE - AFEV- DRE
7. Modification du règlement intérieur
  - Urgences médicales
  - EPS - Dispenses - trajets
  - Interdiction de fumer
- 8 - Compte-rendu d'utilisation des fonds sociaux
- 9 Bilan UNSS 2006/2007 - Programme d'activités 2007/2008 et encadrement des
  - o sorties
- 10 Trajet du collège vers les installations sportives .
- 11 Grosses réparations et travaux de restructuration de la SEGPA
- 12 Service petites vacances

IV - AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE

- 1 Bilan de rentrée
- 2 Programme d'activités CIO - Collège

### III - AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

#### REGLEMENT INTERIEUR DU CA

Mme la principale fait lecture d'une proposition de règlement intérieur du CA qui est approuvée à l'unanimité. et auquel est ajouté un article « le vote est à bulletin secret dès lors qu'un membre du CA en fait la demande »

Les séances débuteront à 18 h, le secrétariat sera tournant.

#### DEMANDE DE PRET DE SALLE POUR LA TENUE D'UNE REUNION PUBLIQUE ELECTORALE

Mme CRANCEE, représentante de la municipalité devant quitter la séance, Mme la Principale présente ce point de l'ordre du jour.

Elle lit en premier lieu la lettre de demande de la fédération des Hautes-Pyrénées du Parti Socialiste, en date du 25 octobre. Elle indique la procédure à suivre : quant à la réponse à apporter le conseil d'administration doit donner son avis, le maire doit donner son accord après avoir obtenu l'avis du président du conseil général, le principe d'égalité de traitement de tous les candidats doit être respecté, enfin une convention quadripartite (commune-collectivité propriétaire-organisateur et EPLE) précisant les obligations de l'organisateur et les règles de sécurité à respecter doit être passée.

Mme CRANCEE ayant rencontré le maire informe les membres du CA qui se dit non compétent. M. FROSSARD, représentant de la collectivité de rattachement pense que cela est de la compétence du président du conseil général.

Mme LAFFORGUE-PEYROT, Principale, fait état de l'article L 212-15 du code de l'Education et de l'avis du conseil d'état du 02 mai 1995 . Elle précise que la règle n'a pas été remise en cause par la loi de 2004. La cellule juridique du rectorat interrogée par M. l'Inspecteur d'Académie confirme que la procédure indiquée en préambule est la bonne. Après une réunion des principaux des collèges tarbais organisée par M. le Président du Conseil Général, M. TASTET, Directeur général Adjoint des Services a consulté les services de l'assemblée des départements de France qui lui a adressé les mêmes conclusions. Dans l'échange qui s'ensuit, il est rappelé la nécessité de traiter tous les candidats à égalité, les contraintes d'ouverture et de fermeture des locaux qui incomberont à l'établissement et le fait que la salle de restauration est la seule grande salle de l'établissement.

Il est procédé au vote :

Contre : 9      Abstention : 12      Pour : 3

#### CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Mme la Principale présente la situation à la rentrée des contrats CAE :

- 2 contrats Agent de Collectivité qui relèvent de la Collectivité de Rattachement,

Mme COCQ Brigitte contrat du 01/07/07 au 29/02/08

Mme SANCHEZ Maria 01/01/07 au 30/04/07.

Pour ce dernier contrat il faut faire le point avec l'ANPE et le Conseil Général afin de savoir si l'on peut procéder à une nouvelle embauche et à quelle condition.

- 1 contrat ASEH pour l'encadrement des élèves handicapés. Ce contrat relève de l'Etat.

Nous avons eu la possibilité de renouveler le contrat de Mme COSSOU à compter du 15/09/07 et ce jusqu'au 14/07/08.

- 4 contrats agent vie scolaire relevant de l'Etat

Mme GODO est en poste jusqu'au 30/01/08.

Les 3 autres contrats arrivent à expiration entre août et décembre 2007. Mlle PEIN Marjorie a suspendu sa demande de renouvellement au 14/09/07 ; Mlle HERNANDEZ Tiphaine en fin de droit au 30/11 a démissionné au 27/10 ; quant à Mlle CLAVERIE, elle arrive aussi en fin de droit au 30/11/07.

Les nouvelles directives nous autorisent à remplacer 1 contrat sur 2 en conséquence nous pourrions recruter des personnes sur 1 poste et demi soit 2 postes.





Gérard TREMEGE  
MAIRE  
Conseiller Régional

## VILLE DE TARBES

Monsieur Jean-Claude PALMADE  
Secrétaire Fédéral du Parti Socialiste  
11 bis, rue Léon Dalloz

65000 TARBES

TARBES, le 6 novembre 2007

Monsieur le Secrétaire Fédéral,

En réponse à votre lettre du 26 octobre dernier, j'ai le regret de vous faire savoir que le Bureau Municipal du 5 novembre, à l'unanimité, n'a pas souhaité que la salle du restaurant de l'Arsenal soit utilisée comme salle de réunion.

J'espère que vous comprendrez que, notamment pour des questions d'hygiène et de sécurité, il n'est pas souhaitable qu'un lieu de restauration puisse accueillir des réunions qui n'ont rien à voir avec son objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Fédéral, à l'expression de mes sentiments bien sincères.

Gérard TREMEGE

GT/FG

A Pouchier



## VILLE DE TARBES

Monsieur Jean-Claude PALMADE  
Premier secrétaire fédéral du Parti  
Socialiste  
11bis rue Léon Dalloz  
65000 TARBES

TARBES, le 31 OCT. 2007

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 octobre dernier par lequel vous sollicitez la mise à disposition de salles en vue de permettre à votre fédération d'organiser des réunions.

J'ai le plaisir de vous informer que, de 18H à 20H30, les salles suivantes seront mises à votre disposition :

- la Maison de quartier de Laubadère, le 15 novembre 2007 *ok Vuud 8.11.07 16h35*
- la salle de l'Hexagone à Solazur, le 16 novembre 2007
- le Centre Culturel de la Gespe, le 21 novembre 2007
- la Ferme Fould, le 23 novembre 2007 *2-11-07 10h50*
- le Foyer Mouyssset, le 26 novembre 2007 *ok du LofFi le 8.11.07 16h30*
- la salle de Conférence de la Bourse du Travail, le 6 décembre 2007
- la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2007

En ce qui concerne l'organisation matérielle, je vous invite à prendre contact avec M. FORMOSA, chef du protocole.

La salle de l'association « Le Temps de Vivre » et la bibliothèque du collège Victor Hugo ne relevant pas de la gestion municipale, il convient de vous adresser au président de l'association ou au principal du collège.

Je reste à votre disposition et,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, à l'expression de mes sentiments bien sincères.

Signé : Gérard TREMEGE

Gérard TREMEGE

Copie à :

- Philippe FORMOSA, chef du protocole
  - Service Vie associative-jeunesse
  - Centre culturel de la Gespe
  - Comité de gestion de la Bourse du Travail
  - Conciergerie de la Bourse du Travail
  - M. ALONSO
  - Conciergerie de l'Hôtel de Ville (sonorisation)
  - Archives
- G/TMR/RMC